L'Echo de Manitoba

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOL. II. WINNIPEG, MANITOBA, MARS 23, 1899. No 8

L'ECHO DE MANITOBA

Publié tous le jeudis par la Cie d'imprimerie "L'Echo de Manitoba."

Adresse—

L'ECHO DE MANITOBA,

BUREAUX—435 RUE MAIN,

Boite 1309. WINNIPEG, MAN

A Ottawa.

LE DISCOURS DU TRONE.

Voici le texte du discours du trône, lu par lord Minto dans les deux langues.

Honorables MM. du Sénat,

MM. de la Chambre des Communes,

En vous rencontrant pour la première fois depuis que je suis entré en fonctions, comme représentant de Sa Majesté au Canada, il me fait grandement plaisir de pouvoir vous féliciter sur la prospérité très considérable dont jouit maintenant le peuple du Canada, comme le témoignent l'expansion du commerce, la condition florissante du revenu public et le nombre croissant d'immigrants qui sont devenus colons permanents au milieu de nous. A ces preuves de prospérité vient s'en joindre une autre qui est encore plus satisfaisante. L'arrêt presque complet du mouvement d'expatriation de notre population, qui fut naguère un trait regrettable de notre état social.

LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE.

Les négociations engagées durant les vacances entre le gouvernement de Sa Majesté et celui des Etats-Unis, relativement au règlement de certaines difficultés pendantes entre le Canada et le pays voisin, ont été, je regrette de le dire, beaucoup retardées par la maladie de deux des membres les plus éminents de la commission chargée de cette affaire. On en était arrivé à une entente sur plusieurs des points en litige, lorsqu'une divergence de vues s'est produite entre les commissaires de Sa Majesté et ceux des Etats-Unis sur la question de la délimitation de la frontière entre le Canada et l'Alaska. Cette question fut référée par les commissaires à leurs gouvernements respectifs, et la commission s'ajourna au deuxième jour d'août prochain, avec l'espoir que, dans l'intervalle, cette difficulté pourra être aplanie.

Conformément à l'acte passé à la dernière session, la question de la prohibition a été soumise à un plébiscite. Le résultat officiel de la votation vous sera soumis.

LE TARIF POSTAL.

Je remarque avec plaisir que la mère-patrie, le Canada et les autres possessions britanniques ont adopté le taux commun d'un penny pour le port des lettres. La satisfaction avec laquelle cette mesure a été accueillie par le peuple canadien est une nouvelle preuve du désir qui existe parmi la population en général de voir l'établissement de rapports plus intimes entre la mère-patrie et les autres parties de l'empire.

Je suis, en outre, heureux de constater que l'état prospère des finances du pays a permis de réduire de trois à deux cents le taux du port des lettres à l'intérieur du Canada, à dater du premier janvier dernier. Bien que cette réduction doive entraîner une diminution temporaire du revenu, il y a lieu, cependant, d'espérer que le taux ainsi diminué sera d'une telle utilité pour l'avancement des affaires et l'échange général de la correspondance, que, dans un avenir assez rapproché, les revenus du département des postes atteindront leurs anciens chiffres.

L'OR DU YUKON.

Depuis la dernière session, on a obtenu d'amples renseignements sur l'étendu et la valeur des gisements d'or et de minéraux précieux dans le Yukon et autres parties du Canada. Les revenus provenant du Yukon ont été, jusqu'à ce jour, assez considérables pour faire face aux fortes dépenses qu'il a fallu encourir pour faire respecter la loi et maintenir l'ordre, et il a été jugé à propos, dans l'intérêt général, d'autoriser la construction d'une ligne télégraphique dans le but d'établir des communications rapides avec la population de ces territoires éloignés.

Une mesure à l'effet d'établir une meilleure délimitation des districts électoraux du Canada, ainsi que plusieurs projets de loi de moindre importance, vous seront soumis.

Messieurs de la Chambre des Communes,

Les comptes publics seront soumis à votre examen, ainsi que les estimations budgétaires pour l'an prochain. Elles ont été préparées en tenant soigneusement compte des besoins du service public, de l'économie et des responsabilités imposées par le progrès rapide du pays.

Honorables MM. du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes,

Je suis persuadés que les importants sujets que je viens de mentionner mériteront vos sérieuses études et que vos efforts les plus énergiques auront pour but de fovoriser les intérêts publics et la prospérité du Canada.

Immédiatement après la lecture du discours du trône, les membres de la Chambre des Communes se sont retirés dans leur salle de délibérations, et la présentation des députés a eu lieu.

La Legislature Provinciale.

LE DISCOURS DU TRONE.

Voici le texte du discours du trône lu, jeudi dernier, par le Lieutenant - Gouverneur J. C. Patterson, à l'ouverture de la législature du Manitoba.

M. l'Orateur,

MM. de l'Assemblée Législative.

Je suis heureux de vous rencontrer à l'ouverture de cette session, la quatrième du neuvième parlement de cette province.

Je suis certain qu'avec le peuple du Manitoba en général, vous vous joindrez à moi pour regretter le départ de notre ex-gouverneur-général, lord Aberdeen.

La chaude sympathie qu'a toujours témoignée Sa Seigneurie pour notre Dominion et spécialement pour notre propre province, et l'intérêt bienveillant que lady Aberdeen a pris à l'avancement de notre peuple et spécialement de ceux qui souffrent et peinent, font que leur souvenir restera toujours au cœur du peuple canadien.

Le successeur de Sa Seigneurie, le comte de Minto, a reçu une cordiale bienvenue de la part du peuple canadien. Son Excellence n'est pas étranger pour le Canada et le Nord-Ouest, et le pays bénéficiera sans doute de ses connaissances et de son expérience qu'il a acquises précédemment dans ce pays.

Il me fait plaisir de pouvoir faire allusion à la prospérité de cette province, durant l'année dernière, prospérité qui règne dans les autres provinces. Jamais le Manitoba ne s'est trouvé dans une position aussi prospère; on en voit la preuve dans l'augmentation de la valeur de la propriété et l'augmentation de la population.

Le lieutenant-gouverneur fait ensuite allusion à l'augmentation de la population et aux progrès des sociétés d'agriculture, au développement créé par la construction de chemins de fer, et il termine en disant qu'on a toutes raisons de se féliciter, de constater que le gouvernement a observé une économie raisonnée et que les dépenses ont été diminuées. Elles ont augmenté pour les fins de l'instruction publique. De son côté le gouvernement fédéral a accordé au Manitoba tout ce qu'il pouvait réclamer en justice au sujet des terres à concéder.

"On doit cependant regretter que le sénat du Canada ait jugé que cette province n'avait aucun droit à la somme de $300,000 qu'elle réclamait du gouvernement du Dominion comme indemnité en terres pour les fins d'instruction publique."

Le discours du trône annonce aussi des amendements à la loi des écoles, aux lois municipales, etc., etc.

LA SÉANCE DE LUNDI.

La séance de lundi dernier a été consacrée à la discussion de l'adresse du trône.

M. Burrow, député de Dauphin, et M. Young, député de Deloraine, qui ont respectivement présenté et secondé la réponse à l'adresse, ont, à cette occasion, prononcé d'importants discours.

M. Burrow a commencé par faire l'éloge de lord Aberdeen qui, dit-il, a su pendant leur séjour au Canada, comme gouverneur, se concilier l'estime de toute la population.

Il rappelle ensuite que le nouveau gouverneur - général, lord Minto, plus connu dans le pays sous le nom de lord Melgund, a, lui aussi, été mêlé déjà à l'histoire du Dominion et sa réputation est un sûr garant de l'intérêt qu'il portera à la prospérité et au progrès du Dominion.

M. Burrow passe alors en revue les manifestations diverses de la prospérité du Dominion et plus particulièrement du Manitoba.

VENTES DE TERRES.

L'une des preuves les plus caractéristiques est le montant des ventes de terre effectuées par le C. P. R.

En 1896 le montant de ces ventes était de 73,000 acres, en 1898 il s'est élevé à 149,000 acres. C'est-à-dire qu'il a doublé.

LES BANQUES.

L'examen des opérations financières des banques, à Winnipeg, n'est pas moins concluant. Winnipeg occupe aujourd'hui la troisième place dans le Dominion à ce point de vue, venant après Montréal et Toronto; en 1896 le chiffre d'affaires avait été de $64,000,000, en 1898 il a atteint $90,674,000. Et si l'on considère que les vente de la moisson dernière n'ont pu être effectuées au temps ordinaire, on peut se rendre compte de l'importance extraordinaire du chiffre réel.

Ce n'est pas un faible sujet d'orgueil pour une province qui compte à peine 250,000 habitants, de voir sa capitale, Winnipeg, classée la troisième du Dominion au point de vue de transactions financières.

HOMESTEADS.

L'accroissement des entrées de homesteads n'est pas moins significatif, et M. Burrow remarque en passant que le comté de Dauphin qu'il représente comptait, en 1897, pour près de la moitié dans le total des homesteads délivrés; et pendant l'année qui vient de s'écouler 714 homesteads ont été pris dans ce seul comté.

LES TERRES BASSES.

M. Burrow aborde ensuite la question des terres basses (swamp lands) cédées à la province par le Dominion et qui constituent actuellement une source de revenu appréciable pour la province.

Aujourd'hui 880,000 acres de ces terres ont été inspectés, et à ce propos, l'orateur fait remarquer que le prix actuel d'inspection qui se monte à 9 cents pourrait, à son avis, être réduit à 2 cents.

Vingt-cinq mille acres ont été vendus à un prix moyen de $3.41, et comme le total de ces terres est d'environ 7,000,000 d'acres, l'on voit que ce sera là dans l'avenir un important facteur pour la prospérité du Manitoba.

LES TERRES D'ÉCOLE.

Au sujet des terres d'école, M. Burrow fait un rapide examen de la question qu'il est opportun de rappeler.

En 1872 le gouvernement du Dominion avait désigné deux sections par township, qui devaient être réservées pour aider aux fonds des écoles, mais comme règlementation rien n'avait été fixé quant à l'administration de ces terres.

En 1879 un acte fut passé pour combler cette lacune et il fut décidé que les terres seraient mises en vente, d'époque en époque, et le prix de ces ventes payé au gouvernement local pour aider aux fins d'éducation.

En 1878 ou 1880, $30,000 furent votées sur ces fonds comme avance à la province et payées en deux fois: $20,000, puis $10,000 plus tard.

Le seul argent perçu par le gouvernement sur ces fonds, en plus de cette somme de $30,000, fut le paiement de l'intérêt à 3 0/0, d'année en année, sur les sommes en caisse, intérêt dont le total perçu de 1872 à 1899 s'est monté à $90,000.

Cette somme est manifestement insuffisante pour permettre au gouvernement local de remplir ses services au sujet de l'instruction.

Aussi est-ce pour ce motif qu'a été introduite la demande des $300,000, rejetée, à la session dernière, par le sénat.

Les raisons sont celles-ci.

Que les enfants d'aujourd'hui ont autant de droits que ceux de l'avenir à profiter de ces fonds scolaires.

Et d'autre part qu'un pays nouveau peut sans imprudence emprunter et tabler sur l'avenir.

Il y a donc lieu de croire que le sénat reconnaîtra, cette année, son erreur.

LES CHEMINS DE FER.

L'orateur aborde ensuite la question des chemins de fer dans la province.

L'année dernière, dit-il, 200 milles de voies ferrées ont été construits. Le chemin de fer de Dauphin a été prolongé de 55 milles. A ce propos, M. Burrow déclare que le chemin de fer de Dauphin n'est que le commencement du chemin de fer de la Baie d'Hudson.

Ainsi se trouve peu à peu construite cette ligne dont tout le monde reconnaît l'utilité, sans qu'il en coûte pour cela une cent à la province; car le chemin de Dauphin, à la grande surprise même des plus opiniâtres, a payé ses frais dès la première année, et chaque année le trafic augmente.

LES TERRES AU NORD.

Ce projet de la Baie d'Hudson appelle l'attention sur les immenses territoires qui s'étendent entre la frontière Nord du Manitoba et la Baie d'Hudson, et aussi le district de Keewatin.

Il serait juste et équitable que tous ces territoires fussent réunis au Manitoba, auquel ils reviennent, de droit, et éviter ainsi un fractionnement trop considérable des territoires du Dominion.

LES GALICIENS.

Le député de Dauphin examine ensuite les diverses classes d'immigrants venus ces dernières années.

C'est avec plaisir qu'il constate l'excellente qualité des colons venus d'Ontario et aussi, en nombre considérable, des Etats-Unis.

Quant aux Galiciens, il a eu l'occasion de les voir de près et de les apprécier, et suivant lui ils forment également une classe de colons très recommandable.

LE DISCOURS DE M. YOUNG.

M. Young seconde la motion de M. Burrow et approuve complètement les déclarations faites par le député de Dauphin.

Il s'étend sur l'accroissement énorme du bétail et des récoltes dans notre province.

Après des conseils fort judicieux aux fermiers pour leur recommander de ne point se servir de blé humide pour leur semence, il finit par la question du sénat et de l'injustice de son attitude à l'égard du Manitoba.

Suite, page 6.

L'Echo de Manitoba.

Jeudi, Mars 23, 1899.

Toutes communications concernant la rédaction devront être adressées à

M. H. d'HELLENCOURT, Redacteur.

Considerations

SUR LA POLITIQUE.

[Etude lue par M. H. d'Hellencourt, devant l'Association Libérale Française de Winnipeg].

Monsieur le Président,

Messieurs,

Vous m'avez fait l'honneur, auquel je suis profondément sensible, de m'inviter à vous adresser la parole; je ne saurais avoir l'intention de vous faire un discours, ni de profiter de l'occasion pour essayer de déployer une éloquence, d'ailleurs hors de ma compétence; je n'aurais d'autre prétention que celle d'étudier avec vous des questions qui nous intéressent tous, et de soumettre à vos réflexions quelques idées qui m'ont paru dignes de fixer votre attention.

Messieurs, j'ai souvent remarqué, et beaucoup d'entre vous ont certainement fait la même observation, que les choses dont on parlait le plus étaient généralement celles que l'on connaissait le moins; il semblerait qu'à force de passer de bouches en bouches, les idées finissent par se déformer; qu'à force de généralité elles deviennent, nébuleuses, vagues, elles rentrent dans la catégorie de ces substances que les chimistes définissent comme incolores et inodores.

Prenez par exemple la politique.

Voilà un mot qui défraye bien des conversations, qu'on emploie à tout propos, qu'on sert à toutes les sauces, et pourtant, s'il fallait, à la plupart de ceux qui l'emploient le plus journellement, demander une définition exacte de ce qu'il représente, je suis prêt à parier que pas un ne s'accorderait pour en donner une définition identique.

Tous ici, nous sommes convaincus de la nécessité de la politique, de son utilité; notre présence dans cette association n'a pas d'autre signification, mais pourrions-nous également affirmer que tous, nous avons la même *conception* sur la Politique; que tous, nous envisageons de la même manière, sa raison d'être, ses moyens, son but?

Il est permis d'en douter, Messieurs, et pourtant vous conviendrez, je crois, sans difficulté que, lorsqu'on entreprend en commun un ouvrage, la condition première, indispensable, la meilleure et la seule garantie de succès c'est de savoir exactement ce que l'on veut.

J'ai donc pensé qu'il serait bon, qu'il serait profitable d'examiner ensemble ce que c'est que la Politique et pour cela d'étudier sa raison d'être, son histoire, son but, ses moyens d'action et pour terminer enfin, de donner une consécration utile à cette étude en dégageant, des observations ainsi obtenues les conséquences qu'elles comportent.

Messieurs, la plupart des malentendus qui surgissent entre les hommes proviennent presque toujours de la mauvaise interprétation qu'ils font des mots.

Les mots, chacun les entend à sa façon, suivant ses goûts, d'après ses connaissances; ce sont des étiquettes qui changent de couleur suivant les yeux qui les déchiffrent.

L'histoire de la tour de Babel est une allégorie toujours exacte des dangers auxquels sont exposés les hommes dans leurs travaux en commun; ils cessent de se comprendre et commencent à se haïr, dès qu'ils n'attribuent plus aux mêmes mots la même signification.

Or, l'ignorance, l'intérêt, l'ambition, ont pour résultat de défigurer les mots, si bien que ces mots qui devaient primitivement évoquer les plus nobles idées, jettent à leur tour sur ces idées le discrédit qui les entoure euxmêmes.

La Politique, qui en soi, est une belle et grande chose a subi ainsi, la disgrâce qui s'attache aux fautes de ceux qui sous le couvert de ce mot n'ont eu en vue que l'intérêt personnel, et le peuple trompé s'est vengé en couvrant de mépris la Politique.

Il n'est pas rare en effet d'entendre des gens qui affectent de dédaigner la Politique et ceux qui la font.

Combien de fois n'avez-vous pas entendu des exclamations de ce genre:

"Tout ça c'est de la Politique, je men moque........," ou bien "cela ne m'intéresse pas!"

Certains écrivains, quelques journalistes même croient mériter le ciel (chose bien difficile, dit-on, pour un journaliste) en traitant avec le plus profond mépris la Politique ou les choses de la Politique.

Hélas! Messieurs, il faut bien l'avouer, ces gens-là ont des excuses pour motiver leur opinion.

Leur tort, toutefois, est de rendre la Politique responsable des fautes de ceux qui l'ont compromise par leur ambition; leur tort est de ne pas savoir faire la distinction entre l'institution ellemême et ceux qui prétendent la diriger.

Là est l'erreur; erreur trop fréquente parmi les hommes qui la plupart du temps aiment ou haïssent, louent ou dénigrent sans avoir raisonné leur amour ou leur haine; qui subissent l'impulsion irraisonnée du sentiment, qui jugent et condamnent sur l'apparence.

La plupart de ces hommes ressemblent à cet Anglais qui, voyageant sur le continent, vit à son arrivée à Calais, une femme rousse, et se hâta aussitôt d'écrire sur son carnet:

"En France toutes les femmes sont rousses."

Pour certaines gens, Messieurs, la Politique est toujours une chose mauvaise parce qu'elles la jugent sur un échantillon unique qui leur a déplu.

A moins encore que leur conviction ne soit basée sur la réflexion d'un voisin qui passe pour le gros bonnet de la place.

Pour nous, Messieurs, nous savons bien que la Politique est étrangère aux crimes qu'on lui reproche.

Le fruit savoureux dans lequel, en certaines contrées, se cache certain serpent pour mieux atteindre sa proie, est-il discrédité par la ruse du reptile; en est-il moins savoureux, moins désirable!

Mais notre conviction ne suffit pas; il convient d'étudier comment nous pourrons, à l'avenir, mettre la Politique à l'abri des reproches des gens superficielles ou mal intentionnées; et pour cela, c'est-à-dire, pour affirmer la nécessité et la véritable grandeur de la Politique, il nous suffira de définir exactement ce que veut dire ce mot, ce qu'est la chose elle-même.

La Politique c'est l'étude et la pratique des droits, des devoirs et des intérêts qu'ont les individus, vivant en société, soit vis-à-vis d'eux-mêmes, soit vis-à-vis de leur société: de telle façon, que chaque personne jouisse de toutes ses libertés compatibles avec celles de ses concitoyens, et que la société concoure au bien-être individuel.

En un mot, Messieurs, la Politique c'est la règlementation de la société, elle existe et s'impose partout où l'homme vit en commun, c'est-à-dire depuis toute éternité; seuls, peut-être, Adam et Eve, depuis la création du monde, en ont ignoré le besoin.

En réalité les peuples primitifs, pasteurs nomades qui, dans les plaines de la Chaldée ou de Mésopotamie, faisaient paître leurs immenses troupeaux, n'eurent guère besoin que des rudiments de la Politique.

Constitués en tribus qui n'étaient, la plupart du temps, que le groupement des individus de la même famille, l'aïeul, comme chef suprême de famille, exerçait l'autorité paternelle, gérait et possédait le troupeau qui constituait la richesse commune.

Mais peu à peu, la nécessité de se partager les parcours, la fréquence des alliances matrimoniales entre tribus voisines, désagrégèrent ces groupements familiaux; la multiplicité des intérêts fit naître l'antagonisme, donna lieu à des luttes dont le résultat fut de faire sentir la nécessité de groupements d'un nouveau genre et de ce groupement nouveau naquirent les peuples et les empires.

Alors à l'autorité patriarcale du plus ancien se substitua celle de chefs élus.

L'œuf était pondu dans lequel se trouvait en germe le despotisme sous toutes ses formes; il ne restait plus aux passions humaines qu'à le couver pour en faire éclore les Pharaons, les Sardanapales et les Satrapes.

Ainsi donc, Messieurs, dès la formation de la société primitive se manifeste la nécessité de la Politique, parce que dès qu'ils furent réunis en société les hommes s'aperçurent que pour contrebalancer et neutraliser les égoïsmes individuels, pour maintenir l'équilibre entre tant d'intérêts divers, pour assurer le fonctionnement normal de l'association; pour fixer en un mot l'avenir de la société, il était de toute nécessité de prescrire un ensemble de règles et de mesures.

C'est là toute la *Politique.*

La nécessité de cette règlementation date surtout du jour où se fondèrent les villes; dès que les agglomérations humaines se concentrèrent en des cités, il fallut bien définir les droits et les devoirs de chacun, régler les rapports des individus entre eux et vis-à-vis de la communauté, confier à un représentant la gérance des bien communs, comme aussi la défense des droits particuliers, de façon à établir l'union, l'harmonie, et de diriger les efforts de chacun vers la prospérité commune.

(*A suivre*).

COMMUNICATION.

St-Claude, le 18 mars, 1899.

Monsieur le Rédacteur de L'Écho de Manitoba,

Le plébiscite pour la prohibition du whisky dans la municipalité de Dufferin, qui doit avoir lieu le 28 de ce mois, ramène sur le tapis une question qui a été débattue avec animation l'été dernier.

Comme elle est tout à fait locale, et que, à part les deux journaux anglais de Carman qui sont d'ailleurs favorables au projet, le reste de la presse restera probablement muet, je prends la liberté, M. le Rédacteur, de vous demander un petit espace dans votre estimable journal espérant que vous ne refuserez pas ceci pour vos lecteurs de langue française qui sont nombreux dans cette municipalité. En agissant de la sorte, vous aiderez au triomphe de la justice et de la liberté.

Le plébiscite en question a été accordé sur l'envoi au conseil de la municipalité, d'une pétition rédigée et signée presque exclusivement de tempérents, or, cette secte défend à ses adhérents l'usage des boissons alcooliques, du tabac et bien d'autres mesures qu'il serait trop long d'énumérer ici; ceci est ridicule et la presse anglaise aurait certainement beaucoup plus de mérite à travailler à l'affranchissement de ces abus que de décrier la France et les peuples latins.

Je me garderai bien de les suivre dans cette besogne indigne d'un homme sensé si leur but n'attaquait pas notre liberté.

En effet, qui nous assure que, advenant que le conseil municipal ne leur accorde pas ce qu'ils demandent, ils s'arrêteront là, au lendemain de leur triomphe ne recommenceront-ils pas leurs tracasseries en essayant d'empêcher les autres, d'user et de faire ce que leur défend leur religion?

Si l'on veut détourner le cours d'une rivière, on ne commence point les travaux à l'embouchure, mais à la source; de même ne serait-il pas prudent d'enrayer la marche des tempérents dès ces débuts et de suivre le noble exemple que nous a donné la province de Québec le 29 septembre dernier?

Tout homme sensé et ami de la liberté se fera, je n'en doute pas, un devoir de voter pour la vente libre des boissons alcooliques. Pour nous, en agissant de la sorte, nous donnerons un cruel démenti à ceux qui ne cessent de vomir les insultes les plus grossières contre tout ce qui est français ou catholique.

On nous traite, suivant les circonstances, de révolutionnaires, d'esclaves superstitieux, fanatiques, devots, mais si nous regardons dans les rangs de nos calomniateurs, nous voyons que même les règlements de leurs religions sont impuissants à les empêcher de tomber au-dessous des animaux.

Si un animal est lâché en liberté, son instinct lui fait voir que son appétit étant rassasié il doit s'arrêter; est-ce que les hommes, qui se disent raisonnables, ne peuvent dominer leurs passions? s'imaginent-ils que si une loi défendant la vente des boissons était votée, ils seront corrigés? non, leurs passions n'en seront que plus violentes et on les verra aller se cacher *dans les écuries,* (on les a déjà vus) absorber les liqueurs qui leur auront été vendues en fraude. Qui est-ce qui supportera le déficit que ne manquera pas de créer une telle mesure? *ce sera tous les contribuables,* même ceux qui auront voté contre cette mesure.

N'est-ce pas là une atteinte à la liberté individuelle? c'est plus, c'est de la tyrannie. Ne faut-il pas être superstitieux, fanatiques et faux dévots, et vouloir pardessus le marché rétablir une sorte d'esclavagisme, pour oser prétendre imposer une mesure aussi vexatoire?

Espérons que ce plébiscite ne sera pas favorable aux tempérents. Si cependant il leur était favorable, il nous resterait encore l'espoir que nos conseillers n'adopteraient pas une telle mesure; en tout cas il serait du devoir de nos deux conseillers qui sont élus par des places de langue et d'origine françaises de voter contre cette mesure; ils prouveraient ainsi qu'ils sont des hommes et qu'ils n'ont pas besoin d'une loi pour les empêcher de boire.

Il est à désirer que le 28 mars prochain, tous les électeurs de St-Claude, Fannystelle et St-Daniel affirmeront, par un vote négatif, leurs libertés.

J'ai l'honneur d'être, M. le Rédacteur,

Votre très dévoué,

V. G. Darel.

Heures Tristes.

[VERS INÉDITS].

Oh ! ces heures sans fin, seul avec la tristesse !
Oh ! ces heures surtout quand est venue la nuit,
Que le silence règne, et, qu'à votre jeunesse,
Le plaisir ne dit plus : " Viens, qui m'aime me suit."

Ces heures où, le front entre deux mains brûlantes,
Vous songez aux beaux jours de vos printemps joyeux,
Où, pour vous consoler des caresses absentes,
A l'éclat d'un flambeau, vous rivez les yeux !

Heures tristes pourquoi briser ainsi mon âme ?
Pourquoi m'ensevelir sous vos voiles de deuil ?
Pourquoi me dépouiller de ce reste de flamme
Que possédait mon cœur ! Suis-je donc au cercueil !

Ai-je, déjà, vécu, ce que j'avais à vivre ?
Ne dois-je plus revoir les doux plaisirs d'antan ?
Sont-ils, déjà, tous lus les feuillets de ce livre
Que je froissais, hélas ! avec mes mains d'enfant.

Ne dois-je plus aimer ? Ne dois-je plus sourire ?
Ne dois-je plus plonger mes yeux dans d'autres yeux ?
Dans d'autres yeux qui vont au fond des vôtres lire
Tout ce qui peut s'écrire en une âme d'heureux ?

Ne dois-je plus chanter ce qu'aime ma mignonne ?
Ne dois-je plus rêver, mon front, sur ses genoux ?
Lui dire, doucement, lorsque j'ai tort : pardonne !
Croire que sur la terre il n'existe que nous.

Non, vous qui me brisez, heures tristes ! cruelles,
Je puis lutter encor ...... son souvenir est là ......
Et son amour ravive en moi des étincelles ......
Sa voix me crie, ardente : " Espère ...... me voilà !"

SYLVIO.

Les Quotidiennes.

UN INCULPÉ.

Le drame de Lille, selon la formule, surexcite les populations. Aux yeux du magistrat instructeur tout condamne ce frère Flamidien, dont les flammes paraissent d'une si étrange qualité, et pour les frères et supérieurs de sa communauté tout l'innocente, naturellement. Ici sa culpabilité ne saurait faire doute, là, seconde par seconde, on contrôle et établit l'emploi de son temps, l'impossibilité matérielle, plus probante hélas que l'impossibilité morale, où il était d'un tel forfait de passion. Le respect qu'il convient de professer en bloc pour nos institutions de justice, la confiance en cette lumière qui dit-on finit toujours par percer, commandent de supposer que la vérité vraie saura bien enfin se dégager et se faire place entre trop de zèle ou trop de solidarité.

En attendant, quelle que soit l'issue de ce duel, l'homme en cause n'est qu'inculpé. On l'oublie. Nul n'a le droit de le traiter en coupable d'un crime, qui n'est ni de flagrant délit, ni avoué. Cela n'a pas empêché les huées, les menaces de mort et, sous le prétexte de l'indignité apparente d'un seul, l'opprobre jeté sur toute une maison et la résurrection, très provinciale, de toutes les vieilles haines. Le tableau des obsèques du petit Foveau a fourni des détails d'une sauvagerie d'instinct populaire vraiment remarquables et rien n'a manqué à la fête, pas même une proclamation quasi-officielle. On se demande ce qui restera à faire après le jugement, et en quoi peut bien consister l'effet de la justice, si ce qui est une conséquence légitime lorsqu'elle a prononcé peut impunément se produire par avance.

Aussi bien, ce sont là de tristes mœurs, et non sans danger pour ceux-là même qui les pratiquent, car si la faute ou l'aberration d'un individu doit rejaillir encore sur la collectivité, plus d'un de nos farouches libre-penseurs, et des républicains les plus purs, risquerait de recevoir en plein visage des épithètes qui seraient autant de soufflets. Et peut-être n'est ce pas la peine d'avoir fait tant d'écoles, subi tant de secousses, constaté tant de néant sous tant de phrases superbes, et de se vanter par surcroît de tant de progrès, pour se retrouver tout juste, à la première occasion, au même point de parti-pris, d'exagération, de sottise, et pour tourner toujours dans le même sens, comme une pauvre bête de meule.

ALEXANDRE HEPP.

Mariage Fin de Siecle.

On a raconté l'histoire d'un mariage qui a eu lieu dans la vitrine d'un marchand de meubles de New York.

Ce commerçant a fait des prosélytes à Londres. Ces temps derniers, des négociants avisés du Strand, de Cheapside, ont donné dans leurs devantures, à la grande joie des badauds londonniens, des représentations théâtrales dont les acteurs et actrices étaient recrutés parmi le personnel de la maison.

Dans la vitrine d'une maison de soieries on a pu voir une jolie vendeuse exécuter la danse serpentine.

Un marchand de velours a fait défiler durant un après-midi entier toutes les héroïnes des drames de Shakespeare, parées de costumes de velours dont des projections de lumière faisaient connaître les prix.

On attend pour la semaine prochaine une exhibition de danseuses organisée par un fabricant de maillots, à moins que la police n'intervienne d'ici là.

Les Beautes de l'Allemand.

Mark Twain, l'humoriste américain, a, comme on sait, appris l'allemand sur le tard. C'est à Vienne, où il se trouve en ce moment, qu'il a développé ses connaissances dans la langue de Schiller, langue dont la prononciation, dit-il, exige des poumons en acier.

A l'appui de sa thèse, le maître pince-sans-rire cite ces quelques expressions, glanées avec soin dans le *Moniteur de l'Empire :*

Reichshtagstagsabgeordnetendiatengesetzesvorschlagsberathungen.

Landesschuldentilgungskommissionsvorsitzendenwahl.

Mais voici le monstre :

Personaleinkommensteuerschaetzungskommissionsmitgliedsreisekostenrechnungsergaenzungsrevisionsbefund.

Essayez de lire...

Details Prives.

Il n'est point de grand homme pour son valet de chambre. Celui de Guillaume d'Allemagne, renvoyé brusquement pour des motifs qu'on ne dit pas, a raconté quelques-unes des faiblesses de son maître. Elles ont fait le tour de Berlin. Encore que ce soient là propos de domestique et qu'il ne faille pas leur accorder une grande créance, voici, toutefois, et tels qu'on me les rapporte, quelques détails amusants.

Guillaume couche dans un tout petit lit de fer—le lit de fer des hommes illustres. Il dort peu, et d'un sommeil souvent interrompu par la nécessité de recourir à la... table de nuit. Celle-ci, ou plutôt celui-ci, est en argent, frappé aux armes et au chiffre impériaux. Comme Napoléon, il reçoit quelquefois dans sa baignoire les personnages de l'Etat qui l'approchent de plus près. C'est le seul moment de la journée où il est libre, où il écoute volontiers les cancans, les histoires qui courent la ville, les rapports de la police secrète. Il se regarde beaucoup dans un miroir et prend un soin tout particulier de sa coiffure et de sa moustache.

Je passe une foule de détails intimes, et je m'arrête à ceci : chaque jour, l'empereur allemand parcourait, attentivement, trois journaux français. Depuis l'*affaire*, il en lit cinq. Mais je ne vous dirai pas lesquels

En France.

Le gouvernement indo-chinois, placé sous le protectorat de la France, vient de faire appel au crédit public, à Paris et dans nos départements. L'emprunt en question a été couvert 37 fois !

M. Paul Doumer demandait 50,000,000 et on a encaissé deux milliards !

Ce succès sans précédent est une preuve manifeste de la merveilleuse richesse de la France et une réponse d'une singulière éloquence à ceux qui prétendent que notre crédit national s'est affaibli.

Quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, Paris sera toujours le grand marché financier du monde.

Frontignan est l'indulgence même.

—Mais enfin, lui disait quelqu'un, vous reconnaitrez bien que X... est une parfaite canaille ? Quel autre nom lui donner ?

—Pourquoi ne pas dire plutôt, riposta Frontignan, que c'est un ancien honnête homme ?

On dit que lorsqu'on joue on s'expose à perdre son argent.

—Eh bien, moi, dit Berlureau, j'ai vu quatre individus qui ont joué ensemble toute une nuit et qui, à quatre heures du matin, avaient gagné chacun 20 francs.

—?

—C'étaient quatre musiciens.

Le Tabac

Suite.

Sols qui conviennent le mieux à la culture du tabac et préparation d'iceux.

Le tabac peut se cultiver dans des terres de natures bien différentes, soit qu'elles soient de longue date en culture ou qu'elles proviennent de défrichements récents. Mais les terres ont, à n'en pas douter, une action considérable dans la production de tabac de qualités aussi bien différentes; et, il en est de même des divers engrais que l'on emploie dans cette culture.

Un sol argileux, compact, riche ne produit que des tabacs lourds, sans arôme ; les terres noires produisent de grandes feuilles, mais elles sont toujours de qualité inférieure. Une terre sèche, sablonneuse donne au contraire un produit doux, aromatique.

Dans la province, le tabac réussit le mieux dans un sol léger, chaud et profond, mais la richesse et l'ameublissement ne doivent pas lui faire défaut, car il faut aux racines du tabac un accès facile dans le sol où elles doivent trouver une nourriture abondante. Dans les terrains bas et peu profonds il ne peut réussir que si on le cultive sur billons.

Un sol calcaire de moyenne consistance, où le sable prédomine, est très propre à la culture du tabac; mais il faut que ce terrain soit bien enrichi, défoncé profondément, bien ameubli, exposé fortement au soleil du midi et abrité contre les vents dominants.

Une terre neuve, ou un terrain bien engraissé d'avance, bien recouvert en trèfle, convient parfaitement à une plantation de tabac. Le mode de labourer à plat pareil terrain sert à protéger le plant du *ver* blanc qui, trouvant sa nourriture dans le trèfle ainsi enfoui dans le sol, ne vient pas attaquer le plant nouvellement repiqué à demeure. On laboure huit à dix jours avant de planter le tabac et on herse dans le sens du labour.

Les façons de préparation doivent naturellement varier suivant la nature du sol ; mais, dans tous les cas, elles doivent être assez nombreuses pour que le terrain soit en parfait état d'ameublissement et de propreté au moment de la plantation. C'est ainsi que la terre neuve doit être débarrassée des racines et que sa surface doit être nettoyée de tous les branchages en les faisant brûler sur place. Une terre depuis longtemps en culture, et, même celle où l'on a fait une culture sarclée, demande à être labourée à l'automne, hersée et labourée de nouveau au printemps, et roulée aussitôt. Un léger labour et un hersage à la veille de faire la plantation terminent enfin les façons de préparation qui procurent à la terre l'ameublissement et la propreté nécessaires.

Dans le cas où le terrain est argileux, compact ou s'il est veule ou trop léger, il faut prendre les moyens nécessaires de les amender avant de pouvoir les utiliser pour y faire une plantation de tabac.

Les abris artificiels contre les vents dominants doivent suppléer à ceux qui manquent naturellement aux terrains que l'on veut planter en tabac. On se sert avantageusement pour protéger les terrains qui sont sans abri de haies formées par des rangées de maïs ou de topinambours semés ou plantés au printemps.

Fumure et engrais.—La nature du sol n'influe pas seule sur la qualité de la production du tabac; les engrais y contribuent largement.

Les matières fertilisantes les plus employées dans la culture du tabac sont : les fumiers de ferme y compris ceux de moutons et de porcs, les tourteaux oléagineux, le guano et les engrais verts. Il suffit ensuite de compléter ces derniers par l'apport d'engrais chimiques appropriés non seulement à la nature du sol, à ses exigences, mais aussi à celles de la plante elle-même.

Le tabac exige des fumures abondantes, surtout si l'on tient à obtenir de grands rendements, plutôt qu'à produire des tabacs très fins.

Trois qualités, en général, manquent au tabac produit sur la ferme, savoir : une maturité complète, une combustibilité et un arôme suffisants.

La maturité.—Le poids des feuilles augmentant avec la maturité, nous devons donc, par tous les moyens possibles, nous efforcer de remédier au défaut de maturité du tabac en nous attachant d'abord à ne cultiver que les variétés les plus hâtives, les plus rustiques.

La combustibilité.—Le tabac prélève une proportion considésable de la potasse du sol. Ce sel, cet engrais potassique est indispensable, surtout dans les terres légères, à la psoduction d'un tabac bien combustible. La distribution, à l'automne avant le labour, de cendres de bois ou de sels de potasse sur un terrain destiné à la plantation de tabac l'année suivante, est un moyen bien efficace de procurer la nourriture convenable, requise.

L'arôme.—Quant à l'arôme du tabac, il semble être l'attribut de certaines variétés, surtout des petites variétés et de toutes celles qui sont cultivées dans un sol léger, sablonneux ou qui sont traitées avec certains engrais. Si les variétés étrangères cultivées dans le pays conservent la teneur pour 100 en nicotine, elles rappellent rarement l'arôme des plantes-mères.

Le fumier de mouton semble avoir pour effet de donner de l'onctuosité et un goût agréable au tabac. On a ainsi tout intérêt à utiliser le pacage de moutons pour y planter le tabac ; c'est un des engrais qui a le plus de valeur dans cette culture.

(*A suivre*).

DÉMONSTRATION.

L'expérimentation faite dans les hôpitaux a démontré que le BAUME RHUMAL est supérieur à tous les médicaments employés jusqu'à ce jour pour le traitement et la guérison des rhumes, toux, bronchites et les affections de la gorge et des poumons.

34

CORRESPONDANCE

FORT ALEXANDRE.

Mars le 11, 1899.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

La colonie canadienne d'ici est en liesse, et pour cause : elle a vu augmenter le nombre de ses habitants d'environ un vingtaine de personnes venues de la province de Québec, de Chateauguay, de St-Isidore, etc. Ces nouveaux colons vont aider sensiblement à l'avancement de la place, car il paraît que ce sont des gens entreprenants et en moyens. On dit que la nouvelle église va se rachever de suite et qu'une école va s'ouvrir, vû qu'il y a au moins une quinzaine d'enfants en âge de fréquenter l'école. Pour le moment il n'y a que des écoles pour les Indiens ici et depuis les nouveaux changements survenus les enfants font de rapides progrès, surtout pour ce qui concerne la langue anglaise.

Le R. P. Ph. Valès, O. M. I., est prêtre résidant sur la Réserve et dessert aussi la nouvelle paroisse de St-George de Chateauguay une fois par mois.

Dans un prochain article, je vous donnerai un résumé sur la nouvelle colonie depuis son origine jusqu'à ce jour, avec détails sur les ressources et l'avenir.

UN ABONNÉ.

Dentelles.

Une revue étrangère nous apprend que c'est la reine Marguerite d'Italie qui a le mouchoir de dentelle le plus beau et le plus coûteux, car il est évalué à 150,000 francs.

Trois artistes différents y ont travaillé pendant une période de 20 ans. Il est si léger qu'en fermant les yeux, on n'en sent pas le toucher dans la main, et on peut le plier pour le renfermer dans un écrin en or qui a la forme et la grandeur d'un cosse de haricot.

L'ex-impératrice Eugénie possède de très belles dentelles : l'une d'elle a coûté 125,000 francs le mètre.

Le pape possède un véritable trésor en dentelles évalué à 4,375,000 francs.

La collection de la reine d'Angleterre vaut 1,875,000 francs, et celle de la princesse de Galles, 1,250,000 francs.

M. Loew.

Le patriotisme de M. Loew.

Extrait d'un interview d'une Alsacienne habitant Bourges, publiée par la *Libre Parole :*

"—Revenons, Madame, si vous le voulez bien, à l'attitude de M. Loew au moment de l'annexion. Vous m'avez dit qu'il avait fait des demandes auprès des fonctionnaires mulhousiens afin de les engager à opter pour la Prusse !

"—Oui, Monsieur.

"—Savez-vous que cette révélation est d'une gravité exceptionnelle?

"—Je n'en doute pas.

"—Pourriez-vous citer des noms de fonctionnaires auprès desquels M. Loew a fait des démarches au moment de l'annexion, afin qu'ils optassent pour la Prusse?

"—Parfaitement.

"—Citez-les.

"—Mon père, entre autres, Monsieur."

Les Corsets.

La mode en ce moment de l'autre côté de la Manche, pour les dandys, est de porter un corset.

Un journal mondain, dont les information sont toujours sérieuses, apprend que, depuis quelques mois surtout, l'industrie des corsets pour hommes a pris un développement extraordinaire.

Plusieurs fabricants se sont déjà installés à Londres, et l'un d'eux, le plus habile, qui a ouvert récemment ses salons d'essayage dans une des rues élégantes du West End, a plus de clients qu'il n'en peut contenter. Le mois dernier, il a dû confectionner et livrer près de 100 corsets d'hommes. D'autres magasins se chargent de réparations, et l'on estime que, rien qu'à Londres, le commerce de ces corsets, dont le prix est en général assez élevé, atteint 1,000,000 de francs par année.

Il y a quelques jours, un officier de l'armée des Indes s'est fait faire deux corsets de baleines, dont l'un en satin rose broché et l'autre en soie vert-Nil, ornés tous deux de lotus bleu-pâle et fleurs de lis.

Revue Commerciale

REVUE DE LA SEMAINE.

Marché du blé.—Peu ou pas de transactions cette semaine. Les fermiers ne vendent point, attendant une hausse qui tout probablement ne se produira que si les semences se font dans de très mauvaises conditions.

L'approvisionnement visible a augmenté de 317,000 minots.

Les prix à Chicago étaient, hier, pour mai, 67 cents.

A New York, 80 cts.

A Duluth, 72½ c.

A Fort William, 69 c.

Les prix payés dans le Manitoba sont :

Portage la Prairie, 55 c.; Oak Lake et Brandon, 50 c.; Virden, 52c.; Qu'Appelle, 51c.; Régina, 50 c.; Prince Albert, 50 c.; Carman, 51 c.; Treherne, 50 c.; Crystal City, 54 c.; Morden, 51 c.

Le plus haut prix étant 55 c. et le plus bas 45 c.

Le blé séché a été expérimenté dans les moulins d'Ontario et a donné d'excellents résultats, il est coté 63 c. pour No. 2 hard.

Au Canada on a en entrepôt.

A Montréal........	19,000
A Toronto..........	107,000
A Kingston........	32,000
A Winnipeg	480,000
A Manitoba Elev..	5,310,000
A Fort William..	2,497,000
Total...........	8,445,000

MARCHÉ LOCAL.

Blé.—Aaffaires rares, les expéditions rares. On paie à Winnipeg de 58 c. à 63 c. et 5 c. à 8 c. en moins pour blé mouillé.

Farine.—Légère baisse. Patente, $1.85; Strong Baker, $1.65; XXXX, 95 c.

Issues de Meuneries.—Son, $10; gru, $12 la tonne.

Moulées.—D'avoine, $15 à $16; d'orge et avoine, $13 à $14; blé mêlé, $7 à $10.

Avoine.—Dans la Province le prix est de 29 c., et de 30 c. à 35 c. à Winnipeg pour bonne qualité.

Les prix tendent à monter, mais vu la différence de qualité dans l'avoine offerte les différences de prix sont grandes. La bonne avoine de semeuse vaudra de 37 c. à 40 c.

Orge.—26 c. à 28 c. pour qualité ordinaire, et 27 c. à 30 c. pour orge de brasseur. Hausse, en raison de celle sur l'avoine.

Graine de Lin.—Rare; prix nominal de 70 c à 80 c.

Maïs.—De 41 c. à 43 c. par minot de 56 livres.

Beurre.—De crêmerie, nominal de 22 c. à 23 c.; de laiterie, par livre, 15 c. à 17 c. Les sceaux de bonne qualité atteignent le même prix. Demande faible.

Fromage.—Nominal, 9½ c. à 10 c.

Œufs.—Œufs conservés, 14 c. à 16 c.; œufs de printemps au détail, 20 c. la douzaine.

Volaille.—Rare. Les acheteurs offrent de 10 c. à 12 c. la lb. pour bonne qualité. Dindes, 10 c. à 12 c.; oies, 9 c. à 10 c.; canards, 10 cents.

Gibier.—Lièvres, 8½ c. chaque; pigeons, 20 c. la paire.

Légumes.—Pommes de terre, 40 c. à 45 c.; navets, 1½ c. la lb.; céleri, 40 c. à 50 c. la douzaine; choux, 1½ c. la lb.; oignons, 2 c. à 3 c. la lb.

Seneca Root.—Nominal, 21 c.

Laine.—Nominal, 8 c. à 8½ c. la livre.

Peaux.—Hausse. Peaux gelées, 7 c. la lb. avec cinq lbs. en moins pour la glace. Peaux de taureaux et bœufs, 1 c. de moins par livre; peaux de mouton, de 40 c. à 65 c.; de cheval, 60 c. à $1 pièce.

Foin.—Pressé, de $7 à $7.50; en charges, de $6 à $7.50.

Viandes de Boucherie.—Les porcs continuent à venir d'Ontario et se vendent $5.50 à $5.60 par 100 livres.

Bœuf gelé, première qualité, 5½ c.; frais tué, 6 c. à 6½ c. Mouton, 8 c. Veau, de 6 c. à 7 c. Porcs du pays, 5¾ c.

Bétail.—On s'attend à ce qu'il y ait disette d'animaux gras ce printemps et par suite peu d'exportation. Quelques lots arrivés cette semaine de l'Ouest sont inférieurs comme qualité.

Pas de moutons offerts, les carcasses de mouton gelé étant abondantes.

Les porcs vivants se vendent 4¾ cts. pour première qualité. Les vaches laitières valent de $25 à $40.

De nombreux chars de chevaux venant d'Ontario et des Etats-Unis sont attendus, et cette semaine plusieurs chars venant du Montana ont été vendus à l'encan.

BOIS.

Prix par lots sur char à Winnipeg.

Tamarac.—$4.00 à $4.25 par corde.

Pin.—Coupé vert, sec, $3.25 à $3.40 par corde.

Pin.—Bois mort, $3.00 à $3.25 par corde.

Epinette.—Blanche, $2.75 @ $3.00 par corde.

Tremble.—Coupé vert, sec, $2.40 @ $2.50 par corde.

Tremble.—Bois mort, $2.00 @ $2.25 par corde.

Chêne.—Coupé vert, sec, $4.00 @ $4.25 par corde.

Chêne.—Bois mort, $3.75 @ $4.00 par corde.

PLANCHE.

En cour à Winnipeg.

No. 1 ordinaire, $18.50 le mille. 2x4 @ 2x12, 12, 14 & 16 pieds.

No. 2 ordinaire, $16.50 le mille. 2x4 @ 2x12, 12, 14 & 16 pieds.

UN SEUL ESSAI.

Un seul essai vous convaincra de la supériorité du BAUME RHUMAL sur toutes les autres préparations contre les rhumes obstinés, et toutes les maladies de la gorge et des poumons.

36

POUR RIRE.

Une des dernières de Calino :

—Oui, c'est vrai, je ne connais pas bien l'orthograghe; ce n'est pas à mon âge qu'on peut commencer à l'apprendre. Aussi, je suis bien décidé à acheter une machine à écrire.

Harry Caux (de Soissons) vient d'acheter un superbe perroquet qu'il promène triomphalement dans une cage :

—Est-ce qu'il parle ? demande un ami.

—Je n'en sais rien encore. Mais là-dessus je ne suis pas inquiet. Je vais le mettre en relation avec ma femme. Avant huit jours, on ne pourra plus le faire taire.

Une fille se plaignait d'approcher de 30 ans, quoiqu'elle en eût davantage.

—Consolez-vous, Mademoiselle, lui dit quelqu'un, vous vous en éloignez tous les jours.

M. Prudhomme lit le compte-rendu de la dernière exécution capitale.

—O ironie, dit-il, à cet homme qui allait mourir, on a offert de l'eau-de-vie !

LEGISLATURE PROVINCIALE.

Suite.

LE DISCOURS DE M. ROBLIN.

Le chef de l'opposition prit ensuite la parole.

Il critiqua d'abord le discours du trône qui, dit-il, ne donnait aucune indication sur les travaux de la session.

Une discussion intervint entre lui et le premier ministre au sujet de la possibilité d'une autre session de la présente législature.

M. Greenway.—Il y a des précédents pour une autre session.

M. Roblin.—Oui, mais la législature expire en dedans des quatre ans à partir de 1896.

M. Greenway.—Cette législature expire le 15 février 1900.

M. Roblin dit que les élections auront nécessairement lieu avant cette date ; ce à quoi le premier ministre s'objecta, citant l'exemple de 1896 pour les Communes, dont les pouvoirs étaient expirés en avril et les élections n'eurent lieu que le 23 juin 1896.

A ce sujet, M. Roblin donna libre cours à l'animosité qui subsiste chez les conservateurs contre lord Aberdeen.

Le chef de l'opposition s'est bien gardé de laisser échapper la perche que lui avaient tendu, l'autre jour, certains libéraux plus bruyants que sages, et il a félicité ironiquement M. Sifton sur ses prétendues déclarations que la question du tarif était une question morte.

Le reste de son discours a été consacré à une critique acerbe des Galiciens, des Doukhobors et finalement, quant à la question des chemins de fer de la province, il a déclaré réserver son opinion jusqu'après les déclarations du gouvernement.

L'Association Liberale.

L'association libérale française de Winnipeg a tenu, lundi dernier, sa réunion bi-mensuelle.

M. L. Verhœven occupait le fauteuil, en l'absence du président et du vice-président, empêchés.

Un certain nombre de questions d'organisation ont été examinées.

Plusieurs membres nouveaux se sont fait inscrire.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, M. d'Hellencourt a lu a l'assemblée un travail sur "la Politique, sa raison d'être, son but."

L'assemblée, à l'unanimité, a demandé l'impression de ce travail, dans L'ECHO DE MANITOBA.

M. Louis Verhœven a été désigné comme orateur pour la prochaine assemblée qui aura lieu le lundi, 3 avril.

Nouvelles Locales.

M. McRan, le tailleur bien connu, a transporté son magasin au coin de l'avenue du Portage et de la rue Forth.

On demande des agents et dépositaires pour la vente de spécialité médicale Polynice Oil, admise et en usage dans les hôpitaux. Ecrire à S. Magnant, agent général pour le Canada, Saint-Gérôme, P. Q.

Vous pouvez avoir des photographies, format timbre-poste, pour 25 c. la douzaine, des photographies-boutons pour 25 c. pièce à la Gallerie de Photographie timbre. 532, rue Main, au-dessus du magasin de Craig.

J. Kerr & Co., entrepreneurs de pompes funèbres, ont transporté leur établissement au No. 40, rue Princesse, dans le local précédemment occupé par Bright & Johnston. L'accroissement incessant de leurs affaires a rendu nécessaire cet agrandissement.

Parmi les nominations de la *Gazette :* comme commissaires d'affidavit : Frank Dobbs, Shoal Lake ; William Coutts, Dauphin. Magistrat de police pour la province ; James W. Yeo, Stuartburn. La résignation de M. Jonah Williams, comme juge de paix, à Altamont, est acceptée.

La *Gazette Officielle* donne le texte d'une application d'incorporation devant la législature de Manitoba, pour une compagnie dont le nom serait "La Cie de Beurre et de Fromage de Lorette," ayant un capital de $4,000 divisé en 200 parts de $320.00 chaque. Les noms des signataires sont MM. W. Lagimodière, Pierre Farland, Médéric Gendron, Elzéar Lagimodière, Colin McDougall.

Vous pouvez avoir des photographies, format timbre-poste, pour 25 c. la douzaine, des photographies-boutons pour 25 c. pièce à la Gallerie de Photographie timbre. 532, rue Main, au-dessus du magasin de Craig.

THEATRES ET CONCERTS.

AU "GRAND."

La Cie Nelson Stock a donné, lundi et mardi de cette semaine, "A Fool's Money," pièce qui n'a pas permis à toute la la troupe de donner la mesure de son talent, mais qui, cependant, a fait ressortir les excellentes qualités de M. Nelson et de sa principale actrice Miss Olive West.

Miss Brown a été excellente dans un rôle d'ingenne et Miss Edyth Harcourt a, d'autre part, reçu de chaleureux applaudissements.

Ce soir cette troupe donne "Snowball," avec Miss West et M. Payton dans les rôles principaux.

La Compagnie du Chemin de Fer ET DU Canal du Lac Manitoba

HORAIRE—A partir de Mardi, 13 Dec., 1898.

Allant au Nord. Lisez en descendant. — Allant au Sud. Lisez en montant.

Vendredi	Lundi		STATIONS.		Mardi	Samedi
		10 40	Portage la P.	16 30		
		11 10	Macdonald	15 55		
		11 30	Westbourne	15 30		
		11 53	Woodside	15 00		
		12 25	Gladstone	14 30		
13 05	13 05		Gladstone Jct		14 10	14 10
13 31	13 31		Ogilvie		13 42	13 42
14 00	14 00		Plumas		13 20	13 20
14 41	14 41		Glenella		12 30	12 30
15 15	15 59		Glencairn		12 05	12 05
15 51	15 51		Elliot		11 25	11 25
16 25	16 25		Laurier		10 51	10 51
16 50	16 50		Makinak		10 28	10 25
17 20	17 20		Ochre River		10 00	10 00
18 00	18 00	A	Dauphin	D	9 15	9 15
19 30	19 30	D		A	9 45	9 45
20 02	20 02		Valley River		7 13	7 13
20 25	20 25		Sifton		6 50	6 50
	20 30		Sifton Jct		6 45	
20 30	20 50		Sifton Jct			6 45
20 58			Fork River			6 10
21 35		A	Winnipegosis	D		5 30
	21 20		Ethelbert		6 00	
	21 54		Garland		5 26	
	22 30		Pine River		4 54	
	23 00		Sclater		4 25	
	23 30	A	Cowan	D	4 00	

D. B HANNA,
Superintendent.

WINNIPEG.



Nord-Ouest Canadien.

Reglements des Homesteads.

Toute section No. pair, des terres de la Couronne non affectées ou non réservées, excepté les No. 8 et 26, pourra être prise en homesteads par toute personne chef de famille ou aucun homme audessus de 18 ans en raison d'un quart de section, soit 160 acres.

Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement à l'office des terres du district ou sur application au Ministre de l'Intérieur à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé, il sera chargé $5 ou $10 de plus pour rencontrer les dépenses de cancellation et des inspecteurs.

Conditions a Remplir.

Culture et résidence pendant trois ans sont requises, et durant ce temps, le colon ne peut être absent pendant six mois en aucune année sous peine de perdre ses droits.

Applications pour Patentes.

Peut être faite au bout de trois ans devant l'agent local ou l'inspecteur de homesteads, en ce cas les frais seront de $5. Il doit être fait notice six mois à l'avance par écrit au commissaire des terrains de la Couronne, à Ottawa, de l'intention de faire application pour cette patente.

Informations.

Les immigrants pourront recevoir à tout office de terres de la Couronne l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance seront données pour trouver les terrains désignés et informations complétes fournies sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières ainsi que toute copie des lois et réglements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus par application soit au Secrétaire du Département de l'Interior, à Ottawa, ou au Commissaire de l'Immigration, à Winnipeg.

JAMES A. SMART,
Député Ministre de l'Intérieur.

N.B.—A part les terrains ci-haut mentionnés, des milliers d'acres de terrains de première qualité sont mis en vente par les différentes compagnies de chemin de fer ou des sociétés particulières.

LA PROVINCE DE

MANITOBA

Offre des avantages exceptionnels aux colons :—soit comme journalier, comme crémier, comme éleveur des bestiaux ou comme cultivateur.

Il n'y a jamais eu un temps plus opportun que le présent pour venir s'établir au Manitoba.

FAITS IMPORTANTS.

Il y a 25 ans, les principaux produits de Manitoba, étaient les fourrures des bêtes sauvages. Aujourd'hui les produits consistent en blé, bestiaux, beurre et fromage.

EN 25 ANS

La population s'est élevée de 12,000 âmes à 200,000; les terres en culture, de 10,000 âcres à 2,000,000; le nombre des écoles de 16 à 982.

Même durant les dix dernières annés; les resultats ne sont pas moins remarquables ; comme peut le faire voir le tableau suivant :—

	1885.		1895.	
Blé......	7,429,440	minots.	41,776,038	minots.
Avoine ..	6,364,253	"	22,555,733	"
Orge	1,113,481	"	5,645,036	"
Total	14,907,184		59,975,807	

Augmentation dans dix ans, 45,068,623 minots.

La superficie en culture, pour le blé, l'avoine et l'orge était :—

En 1885	566,228	âcres.
" 1895	1,722,733	âcres.

Augmentation, 1,156,525 acres.

La Province a un système municipal, qui est simple, économique et effectif. Les taxes, dans toutes les parties, sont conséquemment réduites au minimum.

Des terrains peuvent être achetés, dans les différentes localités, avec des termes de paiement trés faciles à des prix variant de $2.20 de l'âcre en augmentant. On peut encore obtenir des homesteads gratis, dans quelques parties de la Province.

On peut aussi obtenir, toutes les informations désirées, ainsi que des cartes, etc., en en faisant la demande à—

THOS. GREENAWAY,
Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration, Winnipeg, Man.

Ou à W. D. SCOTT, Agent d'Immigration pour Manitoba,
No. 30, Rue York, Toronto, Ont.

A. F. MARTIN, D.L.S.C.E., Propriétaire-Editeur, Winnipeg.